Remplir un constat d'accident

2. L'indication précise du ***lieu*** de l'accident est essentielle en vue de réaliser ultérieurement une expertise.

5. Y a-t-il des ***témoins*** ? Mentionnez leurs noms et adresses de manière complète.

3. Si des ***blessés*** sont à déplorer, veuillez le mentionner.

7.+8. Contrôlez très attentivement ces données.

A.+B. Cochez la case adéquate et mentionnez ***le nombre total de cases marquées d'une croix***.

10. Indiquez ***à l'aide d'une flèche*** et toujours ***avec précision les points d'impact*** sur les véhicules.

11. Mentionnez les éventuels ***dégâts apparents*** plutôt que dans une déclaration séparée.

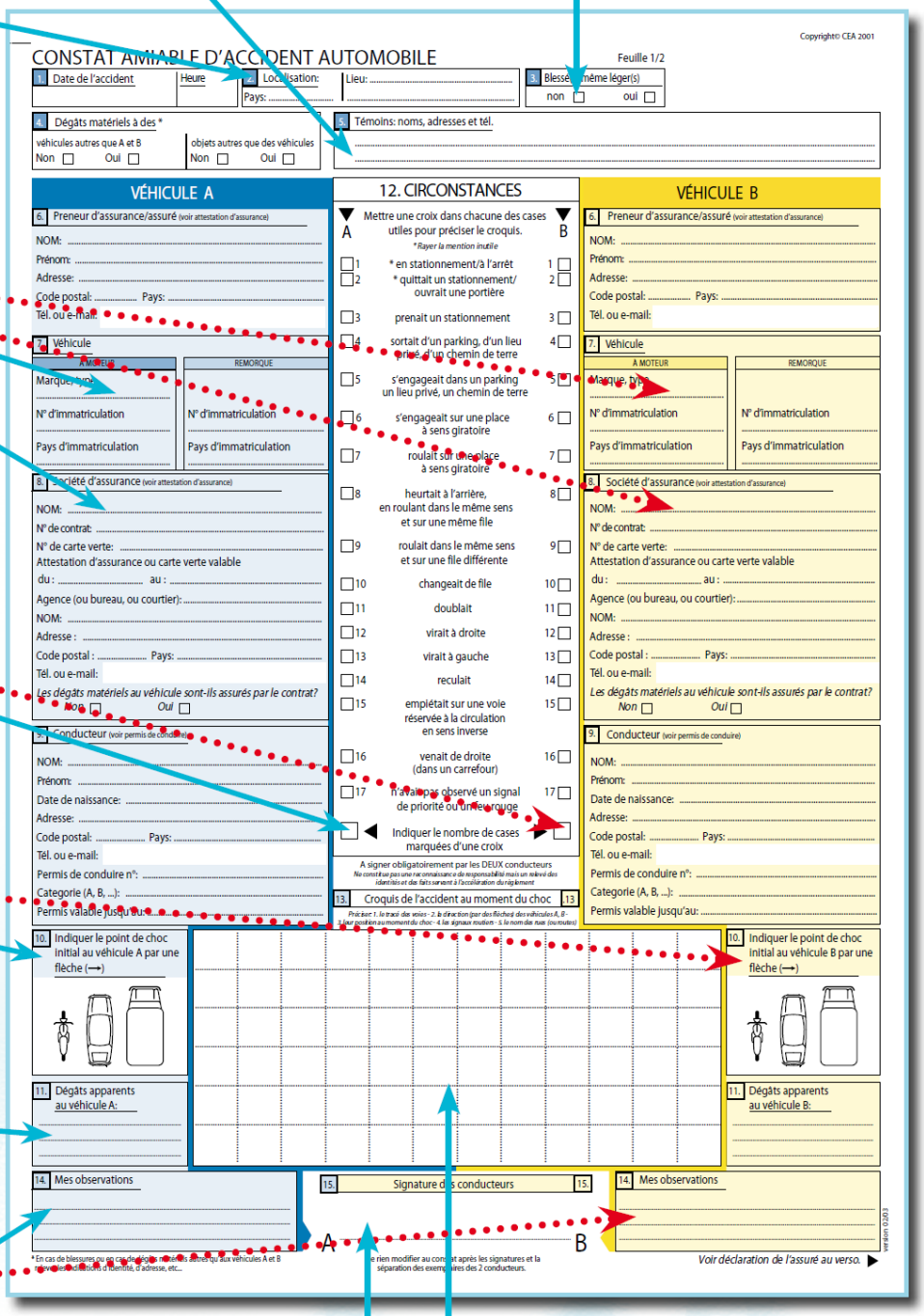

14. ***L'absence d'observation de votre part*** risque de faire croire à votre acceptation des observations de l'autre partie.

16. Vérifiez que ***les deux parties ont signé.***

13. Le ***dessin*** doit être clair et précis. Veuillez respecter les proportions. N'oubliez pas de mentionner les directions suivies par les véhicules, la présence de panneaux de signalisation, de lignes blanches, d'autres véhicules, d'obstacles,...

10 conseils fondamentaux en vue de préserver vos droits !

1. Remplissez à l'avance la partie relative à vos propres données, ainsi vous épargnerez une énergie précieuse dans les moments qui suivent l'accident (cases 6 à 8).

2. Ecrivez de manière lisible et dans une langue claire (évitez les surcharges, les ratures)

3. Essayez toujours d'arriver à un accord avec l'autre partie et à une signature du constat amiable par les deux parties.

4. Dans le cas où une discussion ou une contestation surgirait sur certains éléments, rassemblez toutes les données de la partie adverse et remplissez quoi qu'il en soit la partie qui vous est réservée. Envisagez s'il est nécessaire de faire appel à la police.

5. Entrez toujours en contact avec la police dans le cas où l'on déplore des blessés.

6. Dans le cas où vous n'êtes pas d'accord avec la version de l'autre partie, mentionnez-le dans la case 14 (« Mes Observations »).

7. S'il y a des témoins, indiquez toujours leurs noms ainsi que leurs adresses de manière complète ; dans le cas contraire, cette information pourra être mise en doute.

8. Les informations que vous ne mentionnez pas immédiatement pourront être d'autant plus facilement niées, contredites ou mises en doute.

9. Vérifiez très attentivement toutes les informations de l'autre partie, et plus particulièrement les numéros de la plaque d'immatriculation et les données d'assurance au moyen de la carte verte.

10. Suivez également les conseils mentionnés ci-contre.